



Vendredi 13 juillet 2018

Garantir la qualité de l'eau potable distribuée en Pays de la Loire : une priorité pour l'État et tous les acteurs de l'eau

La qualité de l'eau distribuée par le réseau public est sous surveillance, du cours d'eau jusqu'au robinet du consommateur. Cette surveillance s'exerce à deux niveaux, par l'ARS d'une part, et par les collectivités territoriales (les « personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau »), d'autre part.

En 2017, plus de 10 000 prélèvements ont été réalisés sur l'eau distribuée en Pays de la Loire : 98 % de la population est alimentée en 2017 par une eau respectant, en permanence, l'ensemble des normes sur le plan bactériologique et physico-chimique, à l'exception des pesticides pour lesquels le taux de conformité atteint 78 %.

En effet, depuis 2016, le contrôle sanitaire a été étendu avec à la clef la recherche de nouvelles molécules et notamment les produits de dégradation de pesticides. Ce contrôle révèle un taux de dépassement de la norme (0,1 microgramme par litres) de 22 % pour ces substances en 2017. Ces situations n'ont pas justifié de restrictions d'usage de l'eau. Les principaux produits en cause sont les produits de dégradation de 2 herbicides (alachlore et métolachlore). L'alachlore est interdit depuis 2003 ; le métolachlore est interdit depuis 2008 et remplacé par une molécule alternative, le S métolachlore.

Approches réglementaires et sanitaires : une distinction à faire pour les pesticides

Pour les pesticides et les produits de leur dégradation, la norme réglementaire de 0,1 microgramme/l n'a pas de fondement sanitaire. Il s'agit davantage d'une norme environnementale. Pour ces molécules, les valeurs limites au-delà desquelles des restrictions doivent être mises en place pour la santé des consommateurs, définies par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) sont très supérieures à ce seuil de 0,1 microgramme par litres.

Ces dépassements de norme pour les produits de dégradation des pesticides révèlent les limites des filières de production de l'eau potable : malgré les investissements et les contrôles exercés, il est en effet extrêmement difficile d'éliminer totalement les résidus de pesticides par les traitements habituels (charbon actif) en raison de leurs caractéristiques (taille, solubilité...).

« Garantir l'accès à une eau de qualité, en permanence et pour tous, est un enjeu de santé publique et une responsabilité partagée. Dans les Pays de la Loire, l'eau distribuée est de très bonne qualité. Ceci étant, la situation concernant les pesticides, même sans risque sanitaire, nécessite d'agir afin de protéger la ressource en eau. Cet engagement collectif, nous le devons à tous les ligériens, notamment aux générations futures. » précise Jean-Jacques COIPLET, Directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) des Pays de la Loire.

Dans les Pays de la Loire, la protection des milieux aquatiques est un enjeu particulièrement important (11% des cours d'eau seulement atteignent le « bon état écologique ») et constitue une priorité.

Les pollutions diffuses sont une des pressions majeures qui pèsent sur les milieux aquatiques.

L'État agit pour réduire ces pollutions, par des actions de connaissance, de réglementation et de contrôle, ainsi que d'accompagnement financier et technique.

On peut citer par exemple : la révision du programme d'actions régional nitrates encadrant les conditions de fertilisation des cultures, qui entrera en vigueur en septembre, l'accompagnement des agriculteurs aux changements de pratiques via le plan Ecophyto 2, la mise à disposition des données sur les pesticides dans les cours d'eau de la région via un outil numérique dédié, ou encore le soutien à des initiatives locales et des actions de sensibilisation pour réduire l'usage des pesticides en particulier sur les zones de captages d'eau potable à travers le troisième plan régional santé environnement (PRSE 3).

Des contrats de filière sont également développés en lien avec la profession agricole, démarche qui a vocation à être démultipliée.

650 exploitations agricoles sont déjà engagées en Pays de la Loire dans des démarches de réduction du recours aux pesticides à travers les dispositifs Dephy et « 30 000 fermes engagées vers l'agro-écologie ».

«Je crois fermement que pour améliorer la qualité de nos ressources en eau, les solutions viendront du terrain et des acteurs des territoires. Nous devons par conséquent les accompagner et leur donner des outils pour y parvenir» a déclaré Nicole Klein, préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique.

Le maire de Pornic, président de Pornic agglo Pays de Retz et président d'Atlantic'eau, Jean Michel Brard, a complété la présentation par un exposé des actions menées par Atlantic'eau pour garantir la qualité de l'eau fournie aux consommateurs.

Les « infos factures », actuellement en cours de diffusion aux abonnés permettent à chacun de disposer d'une synthèse de la qualité de l'eau dans son secteur de résidence. Elles sont également mises en ligne sur le site internet de l'ARS https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/qualite-de-l-eau-potable-pays-de-la-

<u>loire</u>

Contact presse

Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle (SRCI)
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.pays-de-la-loire.gouv.fr
@Prefet44